

la croissance de l'emploi au sein des secteurs qui ont été les moteurs traditionnels de la croissance de l'emploi avant le ralentissement de la conjoncture, à savoir l'«Industrie et manufacture» et les «Activités financières»¹⁴. En effet, les parts contributives de ces secteurs sont demeurées respectivement négative et nulle au cours des sept premiers mois de l'année 2004 (resp. -0,1 p.p. et

0,0 p.p.)¹⁵. Par contre, nonobstant la décision relevant du budget du Gouvernement central en 2004 de procéder à un arrêt temporaire des recrutements (sauf dans la police et l'enseignement), c'est le secteur des «Administrations publiques» qui a soutenu la croissance annuelle de l'emploi salarié au cours des sept premiers mois de 2004 (0,4 p.p.).

Tableau 10 Croissance annuelle (en %) de l'emploi et taux de chômage (en % de la population active)

	Emploi salarié intérieur*	Indépendants*	Emploi total intérieur*	Frontaliers entrants*	Emploi national*	Population active*	Taux de chômage «strict»	Taux de chômage «large»
2000	6,1	0,3	5,7	11,6	2,9	2,6	2,6%	3,7%
2001	6,0	0,0	5,6	11,5	2,5	2,4	2,6%	3,7%
2002	3,3	0,3	3,2	5,8	1,7	2,1	2,9%	4,2%
2003	2,0	0,3	1,9	3,8	0,5	2,2	3,7%	5,2%
2004 T1	2,0	0,4	1,9	3,9	0,7	1,4	4,4%	5,8%
2004 T2	2,6	1,8	2,6	4,7	1,3	1,8	4,0%	5,6%
2004 T3	2,7	2,5	2,6	4,7	1,4	1,8	4,1%	5,6%
juil.-04	2,5	2,4	2,5	4,3	1,4	1,8	4,0%	5,5%
août-04	2,7	2,5	2,7	4,9	1,4	1,8	4,0%	5,5%
sept-04	2,7	2,6	2,7	4,8	1,4	1,8	4,2%	5,7%
oct.-04	2,5	2,6	2,5	4,4	1,4	1,7	4,3%	5,9%

Sources: IGSS, STATEC, calculs BCL

* Les données concernant l'emploi d'août à octobre sont des estimations

Enquête sur le marché du travail auprès des salariés

Le but du présent encadré est de présenter les principaux résultats d'une enquête sur le marché du travail menée en juin 2004 par la Banque centrale du Luxembourg (BCL) auprès de 500 salariés résidents¹⁶. Elle fournit des informations sur les opinions des salariés au sujet de l'organisation effective de leur travail et sur leurs préférences en cette matière. Cet encadré met l'accent sur les résultats obtenus en matière de durée du travail et de l'organisation du temps de travail.

L'enquête fait apparaître que la majorité des salariés (57%) est satisfaite de leur horaire de travail actuel, alors que 33% des salariés interrogés aimeraient travailler moins et que 9% voudraient travailler davantage à salaire horaire inchangé. Le tableau ci-dessous illustre que la volonté d'augmenter ou surtout de réduire l'horaire de travail actuel est plus prononcée chez les femmes que chez les hommes.

¹⁴ Le secteur des «Activités financières» selon l'IGSS comprend en plus des banques et PSF, les activités d'assurances et les travailleurs intérimaires employés dans ces secteurs.

¹⁵ L'horizon temporel de l'analyse sectorielle de l'emploi salarié est limité aux sept premiers mois de 2004 en raison de l'absence de données exhaustives concernant l'emploi dans les différents secteurs de l'économie luxembourgeoise au-delà de cette période.

¹⁶ Cette enquête s'inscrit dans le cadre du programme harmonisé des enquêtes de conjoncture dans l'Union européenne et bénéficie à ce titre du cofinancement de la Commission européenne.

Tableau 11 En supposant que votre salaire horaire actuel reste inchangé, vous aimeriez travailler (pourcentage des réponses):

	Moins	Autant	Plus
Total	33	57	9
Hommes	30	63	7
Femmes	38	50	12

Source: BCL

Selon les résultats de l'enquête, le temps de travail hebdomadaire contractuel moyen est de 34 heures (38 heures pour les hommes et 29 heures pour les femmes), alors que le temps effectivement travaillé est de 37 heures (41 heures pour les hommes et 31 heures pour les femmes). Le tableau suivant fournit les opinions des salariés sur les heures effectivement travaillées.

Tableau 12 Heures effectivement travaillées par semaine (pourcentage des réponses)

Heures	moins de 20	entre 20 et 24	entre 25 et 29	entre 30 et 34	entre 35 et 40	entre 41 et 45	plus de 45
Total	5	11	1	5	43	18	17
Hommes	0	4	0	0	49	23	24
Femmes	13	24	4	6	30	14	9

Source: BCL

La conclusion qu'une certaine proportion des salariés résidents a une préférence pour travailler moins se trouve confirmée par la confrontation de la préférence moyenne des salariés exprimés en heures avec le nombre d'heures effectivement travaillées. La préférence moyenne des salariés est de travailler 33 heures par semaine (36 heures pour les hommes et 29 pour les femmes). Les salariés voudraient donc en moyenne travailler quelque quatre heures de moins par semaine (4 heures pour les hommes et 3 heures pour les femmes) ce qui correspond à une réduction souhaitée du temps de travail de presque 11%.

Tableau 13 Combien d'heures par semaine préféreriez-vous travailler (sur la base du même salaire horaire que celui que vous percevez actuellement)? (pourcentage des réponses)

Heures	moins de 20	entre 20 et 24	entre 25 et 29	entre 30 et 34	entre 35 et 40	entre 41 et 45	plus de 45
Total	6	14	3	15	50	6	5
Hommes	3	3	2	10	66	9	7
Femmes	12	28	5	20	31	1	3

Source: BCL

Le tableau suivant illustre que 51% des salariés opteraient pour une augmentation de salaire si on leur demandait de choisir entre une augmentation du salaire et une réduction du temps de travail. Les hommes ont une préférence plus marquée pour une augmentation du salaire (56%) alors que les femmes interviewées préfèrent une réduction du temps de travail (54%).

Tableau 14 *Si, lors des prochaines négociations salariales, vous aviez le choix entre les deux possibilités suivantes, laquelle choisiriez-vous? (pourcentage des réponses)*

	<i>Augmentation de salaire</i>	<i>Réduction du temps de travail</i>	<i>Ne sait pas</i>
Total	51	48	1
Hommes	56	43	1
Femmes	44	54	2

Source: BCL

Les salariés semblent peu disposés à travailler davantage la nuit et le dimanche en échange d'un salaire plus élevé ou de périodes de loisirs supplémentaires. Par contre, la majorité des salariés serait favorable à travailler plus tôt le matin ou plus tard le soir ou aussi le samedi. La très grande majorité des salariés serait également d'accord de modifier l'horaire en fonction des besoins.

Tableau 15 *Volonté à modifier l'horaire de travail en échange d'un salaire plus élevé ou de périodes de loisirs supplémentaires (pourcentage de réponses positives)?*

	<i>plus tôt le matin ou plus tard le soir</i>	<i>pendant la nuit</i>	<i>samedi</i>	<i>dimanche</i>	<i>en fonction des nécessités</i>
Total	69	33	57	33	80
Hommes	70	40	61	35	81
Femmes	68	24	51	29	79

Source: BCL

L'enquête montre également que 86% des personnes travaillant à temps plein sont satisfaits de leur régime de travail, alors que 14% voudraient plutôt travailler à temps partiel avec un salaire proportionnellement inférieur. On note des différences marquées entre hommes et femmes.

Tableau 16 *Vous êtes employé à temps plein. Préférez-vous un emploi à temps partiel avec un salaire proportionnellement inférieur? (pourcentage des réponses)*

	<i>Oui</i>	<i>Non</i>
Total	14	86
Hommes	7	93
Femmes	31	69

Source: BCL

Presque la moitié des hommes travaillant à temps partiel a exprimé une préférence pour un emploi à temps plein alors que la presque totalité des femmes (89%) occupant un poste à temps partiel est satisfaite de leur régime de travail.

Tableau 17 Vous êtes employé à temps partiel. Préférez-vous un emploi à temps plein? (pourcentage des réponses)

	Oui	Non
Total	14	86
Hommes	48	52
Femmes	11	89

Source: BCL

L'enquête fournit également des informations sur les préférences des chômeurs en matière de régime de travail. Ainsi, le tableau ci-dessous illustre que 75% des chômeurs interviewés sont à la recherche d'un emploi à plein temps. Les différences entre les sexes sont frappantes. En effet, la quasi-totalité des hommes au chômage penchent en faveur d'un emploi à plein temps, tandis que les femmes étant à la recherche d'un emploi sont indifférentes quant à la durée de l'emploi recherché.

Tableau 18 Préférences des chômeurs pour...(pourcentage des réponses)

	un emploi à temps plein	un emploi à temps partiel	pas de préférence
Total	75	8	17
Hommes	91	0	9
Femmes	35	35	30

Source: BCL

1.2.7.2 Le chômage

En reflet de la reprise graduelle de l'emploi, la situation sur le front du chômage est entrée dans une phase de quasi-stabilisation au cours des dix premiers mois de 2004. Cependant, toutes les valeurs mensuelles observées du taux de chômage au cours de cette période ont été supérieures aux valeurs respectives de l'année précédente. Le taux de chômage «strict» moyen pendant les dix premiers mois a été de 4,2% après 3,7% dans la même période de l'année précédente et le nombre moyen de demandeurs d'emploi s'est élevé à 8 585 personnes, donc en hausse à concurrence de 1 147 unités. Sur base «désaisonnalisée» une quasi-stabilisation du taux de chômage autour de 4,2% de janvier à octobre 2004 se manifeste, menant à la conclusion que le taux de chômage semble plafonner.

Plus en détail, ce sont les hommes qui continuent d'être majoritairement touchés par le chômage, représentant en moyenne 54% des personnes au chômage au cours des dix premiers mois de 2004. De plus, une personne

sans emploi sur quatre au Luxembourg est un chômeur «de longue durée» (i.e. inscrit à l'ADEM depuis plus de douze mois, après seulement un chômeur sur cinq l'année précédente à la même période). En outre, la part des chômeurs «de longue durée» au sein de la population au chômage est celle ayant enregistré la hausse annuelle la plus importante (12,7% après une baisse de l'ordre de 3,3% l'année passée au cours de la même période).

Quant à la ventilation du nombre de chômeurs par tranches d'âges, les chômeurs de plus de cinquante ans représentent désormais près d'une personne sur six inscrites à l'ADEM alors que seulement une personne sans emploi sur huit était âgée de plus de cinquante ans l'année précédente. De plus, la catégorie des personnes de plus de cinquante ans a affiché l'augmentation annuelle de ses effectifs la plus substantielle au cours de la période sous revue (+15,7% après -2,8% l'année précédente).